

I: Population résidente			
Groupe ou activité		Charge polluante moyenne annuelle (Ehm)	
Population résidente		2,5	Ehm / unite d'habitation (maison unifam. ou appartement)
II: Activités publiques et collectives			
Groupe ou activité		Charge polluante moyenne annuelle (Ehm)	
Hôpital, Clinique, maison de soins		2,5	Ehm / lit selon capacité autorisée
Centres intégrés pour personnes âgées, centres d'accueil pour demandeurs d'asile		2,0	Ehm/ lit selon capacité autorisée
Crèche, école		0,1	Ehm/ enfant selon capacité autorisée
Internat		0,6	Ehm/ enfant selon capacité autorisée
Cantine scolaire, maison relais		0,2	Ehm/ chaise selon capacité autorisée
Piscine couverte (avec ou sans sauna)		0,3	Ehm/ visiteurs selon capacité autorisée
Piscine à l'air libre		0,1	Ehm/ visiteurs selon capacité autorisée
Centre polyvalent, salle de spectacle, centre sportif		3,0	Ehm/ tranche entamée de 100 m2 de surface bâtie
Lieu de culte		2,0	Ehm/ lieu de culte
III: Hôtellerie, restauration et tourisme			
Groupe ou activité		Charge polluante moyenne annuelle (Ehm)	
Résidence secondaire		2,5	Ehm / unite
Hôtel et auberge (sans l'activité gastronomique)		0,6	Ehm / lit selon capacité autorisée
Gîte rural		4,0	Ehm / gîte
Camping (sans l'activité gastronomique, sans piscine)		0,5	Ehm / emplacement selon capacité autorisée
Restaurant	< 25 chaises	5,0	Ehm / établissement
	< 50 chaises	10,0	Ehm / établissement
	≥ 50 chaises	0,3	Ehm / chaise selon capacité autorisée
Café, salon de consommation	< 25 chaises	4,0	Ehm / établissement
	< 50 chaises	7,0	Ehm / établissement
	≥ 50 chaises	0,2	Ehm / chaise selon capacité autorisée
IV: Activités artisanales et commerciales			
Groupe ou activité		Charge polluante moyenne annuelle (Ehm)	
Administration, bureau, guichet, assurance, banquet, cabinet medical, cabinet de notaire ou autre service		1,0	Ehm / tranche entamée de 150 m2 de surface
ou :	≤ 10 employés	1,0	Ehm / commerce
	> 10 employés	+ 0,5	Ehm / tranche entamée de 5 personnes occupées
	> 10 employés	+ 1,5	Ehm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Commerce (sans production): Grande surface, épicerie, point de vente alimentaire, magasin, boutique	≤ 10 employés	2,5	Ehm / commerce
	> 10 employés	+ 1,5	Ehm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Boucherie, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, fromagerie (site de production avec vente)	≤ 10 employés	10,0	Ehm / commerce
	> 10 employés	+ 6,5	Ehm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Salon de coiffure	≤ 10 employés	6,0	Ehm / salon
	> 10 employés	+ 4,0	Ehm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Nettoyage à sec	≤ 10 employés	30,0	Ehm / entreprise
	> 10 employés	+ 20,0	Ehm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Entreprise de transport de marchandises et de construction (avec dépôt)	≤ 10 employés	3,5	Ehm / entreprise
	> 10 employés	+ 2,5	Ehm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Garage, atelier de réparation de véhicules automoteurs	≤ 10 employés	15,0	Ehm / entreprise
	> 10 employés	+ 10,0	Ehm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Atelier mécanique, vente de pneus	≤ 10 employés	5,5	Ehm / entreprise
	> 10 employés	+ 3,5	Ehm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Artisanat, menuisier, électricien,	≤ 10 employés	3,5	Ehm / entreprise

carreleur, peintre, plombier, installateur sanitaire, charpentier (avec dépôt)	> 10 employés	+ 2,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
Mazout et combustibles		10,0	EHm / entreprise
Station service (avec shop)		3,5	EHm / station
Installation de lavage de voitures		15,0	EHm / installation
Distilleries d'alcool, vinaigrerie		0,5	EHm/ tranche entamée de 1000 l d'alcool ou de vinaigre pur produits par an

V: Activités industrielles (“Starkverschmutzer”)

Groupe ou activité	Charge polluante moyenne annuelle (Ehm)
Industrie agroalimentaire d'envergure (EHm \geq 300): Boucherie, boulangerie, brasserie artisanale, production de boissons, transformation du lait	Suivant convention ou mesures
Autres entreprises et établissements industriels produisant des eaux usées très polluées (EHm \geq 300)	Suivant convention ou mesures